

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 24 novembre 2022, 16h



Président de séance**David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			
Pascale HOFFMANN			
Thierry KLEIN		X	
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Catherine ORSINI-SAILLET			Véronique MOLINARI
Zineb SIMEU-ABAZI			
<i>Siège vacant</i>			
<i>Siège vacant</i>			

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET			
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL			
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER			Stéphane JULIOT
Jean-Yves TIZOT			
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE			
Souad HOUAMA			
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<i>En attente d'une désignation par la Région (T)</i>			
<i>En attente d'une désignation par la Région (S)</i>			
Véronique GHIGLIONE (T)		X	
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Stéphane JULIOT	X		

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Alma BENECH (T)	X		
Chloé THEVENIEAU (S)			
Moira BIAUX (T)	X		
Nina TEULON (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Mathilde BLANC (S)			
Léa DISSART (T)			
Pierre FERNANDES DA COSTA (S)	X		
Adèle FABRE (T)	X		
Haïban Aladel ALSHOUNI (S)			
Emile HEYBERGER (T)			Adèle FABRE
Louise RAVITSKY (S)			
Matthieu HOARAU RANGLA (T)			
Enzo GILLET-LACOSTE (S)			Séverin CONSTANT-MARMILLON
Nicolas HOGREL (T)			Pierre FERNANDES DA COSTA
Manon BOURET (S)			
Charles-Antoine JOURNET (T)			
Jules TERRIER (S)			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Emeraude KABARE (T)			
Volodia BARRIERE BEDNAREK (S)			
Emmy MARC (T)			Moira BIAUX
Camille GEIGER (S)			
Simon NOGARET (T)			
Tristan DYE (S)			
Amina OUMEDDOUR (T)	X		
Catherine BAJAN (S)			
Amaury PELLOUX-GERVAIS (T)			
Hanane BOURKHA (S)			
Maximilien ROBSON (T)	X		
Siham KERBOUA (S)			
Gabriel ROUBIOL (T)			
Gabriel FAUVARQUE (S)			
Mathis SION (T)			
Anthony YOUSSEF (S)			
Emma VASSAL (T)	X		
Elisa NAUDIN (S)			

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Véronique-Aurélié BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Lionel BRUNI	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation		X
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation		X
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS	Directrice de la DEFI	X	
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Agnès BORGIA	Directrice de la DESMAP		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Aurélien LIGNEREUX	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Irène LAURENT	Directrice des études second cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINNET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

Invités ponctuels

Invité·e	Présentation/Fonction	Présent·e	Excusé·e
Olivier PALOMBI	Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)	X	
Pierre CAVAILLES	Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)		X

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électroniques.

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022**
- 3. Approbation des capacités d'accueil de Licence 1**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil des DEUST**
- 6. Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)**
- 7. Approbation du règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère (FLE)**
- 8. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger à la Commission pédagogique**
- 9. Questions diverses**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
→ présenté par David DECHENAUD et Florence COURTOIS
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022**
- 3. Approbation des capacités d'accueil de Licence 1**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil des DEUST**
- 6. Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)**
- 7. Approbation du règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère (FLE)**
- 8. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger à la Commission pédagogique**
- 9. Questions diverses**

Présentation synthétique nouvelle procédure de candidature en M1

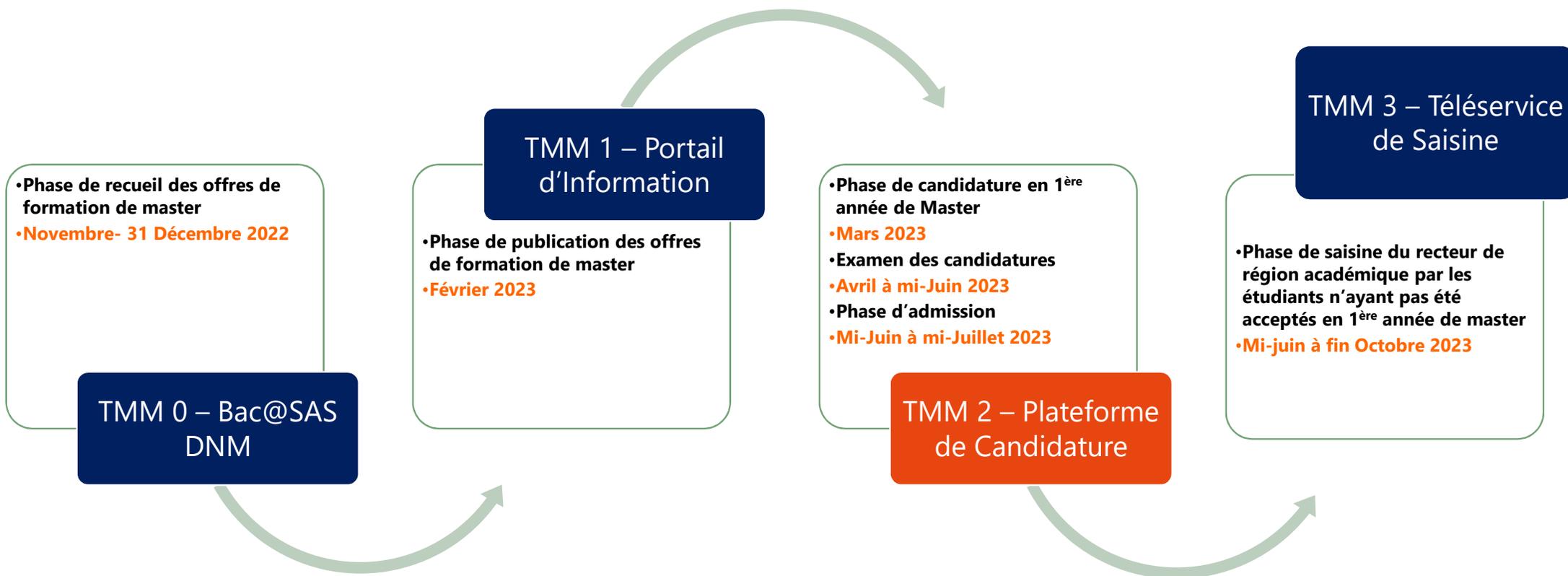




Points abordés :

- Évolutions plateforme Trouver Mon Master
- Principes
- Périmètre quant aux formations
- Périmètre quant aux candidats
- Calendrier prévisionnel
- Périmètres des candidatures

I - Evolutions Plateforme Trouver Mon Master TMM :



II – Principes de la nouvelle plateforme

- Une procédure principale achevée avant l'été
- Un droit à la poursuite d'études maintenu, mais un accès en M1 qui reste sélectif.
- Un calendrier commun à l'ensemble des universités pour les formations entrant dans le périmètre de l'application.
- Un nombre de vœux limité et un désistement automatique suite à l'acceptation
- Définition d'attendus et de Critères Généraux d'Examen des Candidatures (CGEC) pour l'ensemble des parcours de M1, votés par la CFVU

III – Périmètre quant aux formations

Toutes les mentions et parcours de M1 (y compris EAD) doivent figurer dans la nouvelle application sauf pour les exceptions suivantes :

- formations dispensées exclusivement à un public de formation continue
- formations à vocation internationale : définition d'une formation internationale proposée au CNESER du 15 novembre
- formations accessibles par le biais du concours des écoles de journalisme
- formations conduisant à l'obtention d'un master par un jury rectoral

Virginie ZAMPA : Peut-on sortir un parcours d'une mention pour le qualifier d'international ?

David DECHENAUD : Le ministère ne l'a pas encore précisé mais je pense que ce sera possible car il est rare qu'une mention soit complètement internationale. Une mention peut par exemple comprendre deux parcours quasiment similaires, l'un en langue étrangère et l'autre en français.

IV – Périmètre quant aux candidats

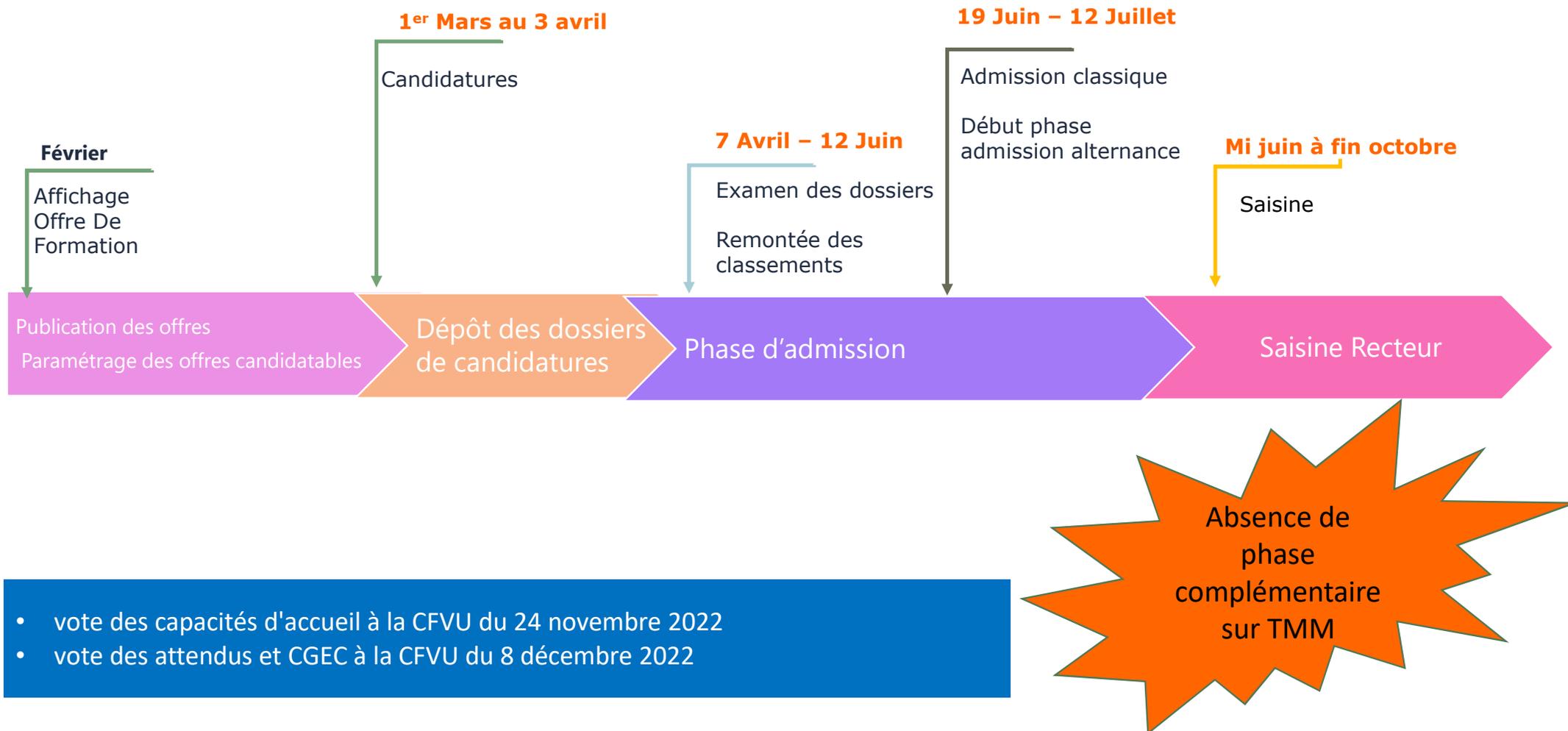
- **Candidats concernés par la plateforme :**

- candidats nationaux,
- candidats étrangers avec DNL,
- candidats UE,
- candidats internationaux non titulaires DNL et hors EEF
- en Formation Initiale et Alternance

- **Candidats non concernés par la plateforme :**

- Les candidats non européens dont le pays de résidence est couvert par le dispositif EEF
- Les étudiants autorisés à redoubler dans le même parcours de formation
- Les candidats à l'admission par le biais d'une VES/VAP ou VAE
- Les étudiants disposant d'un accès réservé en M1 (exemple : les CMI)

V- Calendrier national commun à tous les établissements



VI – Expression des candidatures

- Les candidats pourront faire **15 candidatures au niveau de la mention** (tout établissement compris) **pour une formation classique** et **15 candidatures pour des formations en alternance**.

Si une mention comprend plusieurs parcours, le candidat pourra choisir plusieurs parcours à l'intérieur de cette mention et une seule candidature lui sera décomptée.

- **Pas de hiérarchisation des candidatures**
- Lorsqu'une candidature est acceptée définitivement, le candidat perd le bénéfice de ses autres candidatures. Il doit répondre à une proposition d'admission dans un délai restreint (J+3 les premiers jours et J+1 ensuite). Sans réponse de sa part, il perd le bénéfice de sa proposition d'admission.

Jacky CUVEX-COMBAZ : Le candidat peut-il mettre en attente certains de ses vœux ?

David DECHENAUD : La mise en attente sera possible dans certains cas. Par exemple, dans le cadre d'un contrat d'alternance.

Florence COURTOIS : Les candidats ont trois jours puis un jour pour répondre à une proposition d'admission – le jour de la proposition n'entrant pas en compte.

Stéphane JULIOT : Quelle entité garantit la cohérence des calendriers entre les différentes universités ?

David DECHENAUD : Le calendrier est unique, national et fixé par le ministère. L'étudiant obtient les résultats pour l'ensemble de ses vœux simultanément ; si plusieurs sont positifs, il peut en accepter un seul et tous les autres sont automatiquement enlevés.

Emma VASSAL : L'étudiant est-il exclu de la plateforme s'il ne répond pas dans le délai indiqué ?

David DECHENAUD : Oui, l'absence de réponse correspond à un désistement.

Stéphane JULIOT : Des parcours peuvent-ils être soumis à entretien ?

David DECHENAUD : Oui, entre la phase de dépôt des candidatures et la phase des propositions d'admission. Dans ce cas, l'entretien est prévu par les critères généraux d'examen des vœux. La nouvelle procédure n'implique aucun changement à ce niveau-là ; en revanche, les commissions d'examen des vœux seront désormais obligées de classer les admis. Cette procédure est très proche de celle de Parcoursup. Nous espérons que le vote des critères permettra une plus grande

transparence pour les étudiants. Cette nouvelle procédure devrait également apporter une plus grande fluidité : les places vacantes seront connues plus tôt, ce qui devrait favoriser l'accès au master.

Emma VASSAL : Que se passera-t-il si un étudiant n'accepte pas la première proposition qu'il reçoit parce qu'il est plus intéressé par un autre de ses vœux pour lequel il ignore encore la réponse ?

David DECHENAUD : L'étudiant obtiendra toutes les réponses simultanément.

Emma VASSAL : Des étudiants seront acceptés dans des formations mais vont en préférer d'autres, se désinscrire, ce qui libérera des places dans les formations concernées qui pourront alors accepter d'autres étudiants en liste d'attente. Les étudiants auront-ils la possibilité d'attendre plus de trois jours pour voir les éventuelles nouvelles réponses favorables ?

Florence COURTOIS : Je pense qu'il y aura, comme sur Parcoursup, la possibilité d'accepter provisoirement une proposition.

Jacky CUVEX-COMBAZ : Sur Parcoursup, l'étudiant peut accepter une proposition tout en conservant la possibilité d'être appelé.

Florence COURTOIS : Cette éventuelle possibilité de mise en attente expliquerait la durée de la phase d'admission : quasiment un mois (du 19 juin au 12 juillet). En revanche, lorsque l'étudiant accepte définitivement une proposition, toutes les autres sont enlevées.

Laurence VIANES : Sur Parcoursup, chaque étudiant peut quasiment formuler cent candidatures au total, sous-vœux compris.

Florence COURTOIS : Non, un étudiant peut formuler 10 vœux, 12 si l'on comprend les sous-vœux.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **AMI-CMA (1/2)**

Projet Innovative biohealth education school (IBES)

Thème : Biothérapies et bioproduction

Durée : 5 ans

Porteur : Jean-Luc Lenormand, PR UFR pharmacie

Aide obtenue : 2 788 813 euros

UGA chef de file et 4 partenaires : INP, Adlin Science, OUat!SA et GEM

- Créer une familiarisation des formations vers tous les métiers du domaine (R&D, mise sur le marché, data, fonctions support et expertise assurance qualité et réglementaire).
- Allier secteur de l'industrie et établissements d'enseignement supérieur pour répondre rapidement aux problématiques de formation des experts dans ces domaines.

Plusieurs centaines d'étudiants chaque année

Actions pédagogiques

- Appui sur offre scientifique forte déjà existante et plateaux techniques de très hautes qualités
- Nouveaux outils : réalité virtuelle, digital...
- Intégration professionnelle : stages, alternance, thèses CIFRE dans des entreprises régionales et nationales
- Renforcer les socles de base et introduire de nouveaux modules pédagogiques durant la licence.
- Inciter les étudiants à intégrer des formations de masters spécialisés débouchant sur les métiers en forte croissance.
- Ouvrir les formations techniques et multidisciplinaires au public de formation continue et aux salariés.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **AMI-CMA (2/2)**

Projet Formation et attractivité des métiers de l'électronique (FAME)

Thème : Électronique

Durée : 5 ans

Porteur : Emmanuel Pistono, MCF IUT 1

Aide obtenue : 5 396 295 euros

UGA chef de file et 6 partenaires : INP, campus métiers et qualifications, CEA, Schneider Electric Industries, Soitec, ST microelectronics

- Renforcer l'attractivité de la filière électronique
 - actions de communication/pédagogie auprès du grand public et au sein des établissements scolaires et du supérieur
 - promouvoir la place des femmes dans l'industrie électronique à travers une campagne de communication inclusive
 - Impliquer les partenaires industriels (visites d'entreprises, accueil de stagiaires d'observation de 3^e, rencontres au sein des établissements scolaires)
- Agir au niveau des formations (Bac pro, BTS, BUT, Licence, Master, Ingénieur) pour augmenter le nombre d'apprenants et adapter les contenus pédagogiques au plus près des besoins des industriels et anticiper les besoins de demain
 - réorganiser/colorer les formations (formation initiale, apprentissage)
 - diversifier le vivier de candidats
 - enrichir le spectre des métiers visés
 - renforcer des formations clés débouchant sur des métiers en tension
 - étoffer des plateformes (achat d'équipements et mise à disposition de moyens humains pour les mettre œuvre)
 - adapter les contenus et les plateformes de formation aux besoins en compétences de l'industrie électronique



**Evolutions de l'offre de
formation accréditée
→ Créations
Pour 2023-2024**

Formations portées par les composantes rattachées à des CSPM Evolutions ODF Accréditée – Créations – 2023-2024

Faculté des Sciences

UFR Chimie Bio

- * Création de deux Parcours, en M1, au sein de la mention Biodiversité, Ecologie, Evolution :
 - Dynamique et modélisation de la biodiversité (DynaMO)
 - Gestion de l'environnement (GE)
- En remplacement du Parcours actuel Biodiversité, Ecologie, Evolution qui sera supprimé.

IM2AG :

- * Création en Master, au sein de la mention Mathématiques et applications, en M2, du Parcours Turbulences, Méthodes et Applications
- * Création de deux Parcours, en L3, au sein de la mention Mathématiques :
 - Mathématiques
 - Mathématiques avec approfondissements – IM2AG

Formations portées par les composantes rattachées à des CSPM Evolutions ODF Accréditée – Créations – 2023-2024

Faculté Humanités, Santé, Sport, et Sociétés

UFR de Pharmacie

* Mise en place du DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie

Ecole Universitaire de Technologie

IUT1 :

* **Mise en place BUT** : spécialité Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques
Parcours Exploitation des installations énergétiques pour le bâtiment et l'industrie

IUT2 :

* **Mise en place Licence Pro en 180 ECTS** : mention Métiers de l'Entrepreneuriat Parcours développement d'entreprise
Ouverture des deux 1ères années en complément de la 3^e année déjà ouverte du Parcours Développement de la TPE, qui changera d'intitulé

Formations portées par les CAPM

Evolutions ODF Accréditée – Créations – 2023-2024

Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management

Grenoble INP - Pagora

- M2 Parcours Électronique imprimée et intégrée durable

ENSAG

- M2 Design génératif

Admissions 2022-2023

Bilan de la phase de candidature / Parcoursup

Objectifs UGA :

- Formuler une proposition à tous les **néo-bacheliers du secteur** ayant effectué un vœu pour l'un des parcours non sélectifs
- Limiter le stress des candidats (et celui des responsables de formation) en accélérant les affectations

2021-22	Nombre de parcours	Nombre de vœux confirmés	Nombre de places cumulées
Licence	102 (dont 16 sélectifs)	89 000 (-3%)	8495 (-264)
BUT	28	37 000 (-11%)	2238 (?)

→ Licences en 21-22 :

- Taux de pression moyen : **12**
- Procédure d'affectation plus rapide :
 - moins de candidats néobacheliers (démographie)
 - **blocs d'appel** initiaux pour accélérer la procédure principale
 - ordonnancement par les candidats de leurs vœux en attente en procédure complémentaire
- 44 candidats du secteur sans aucune proposition en fin de procédure, dont :
 - 5 néobacheliers : 1 en Psychologie-AS; 3 en LEA Anglais-Japonais ; 1 Sci. Educ. PPPE (40 en 20-21)
 - 39 candidats en reprise d'étude ou non scolarisés

Bilan des admissions en Licence

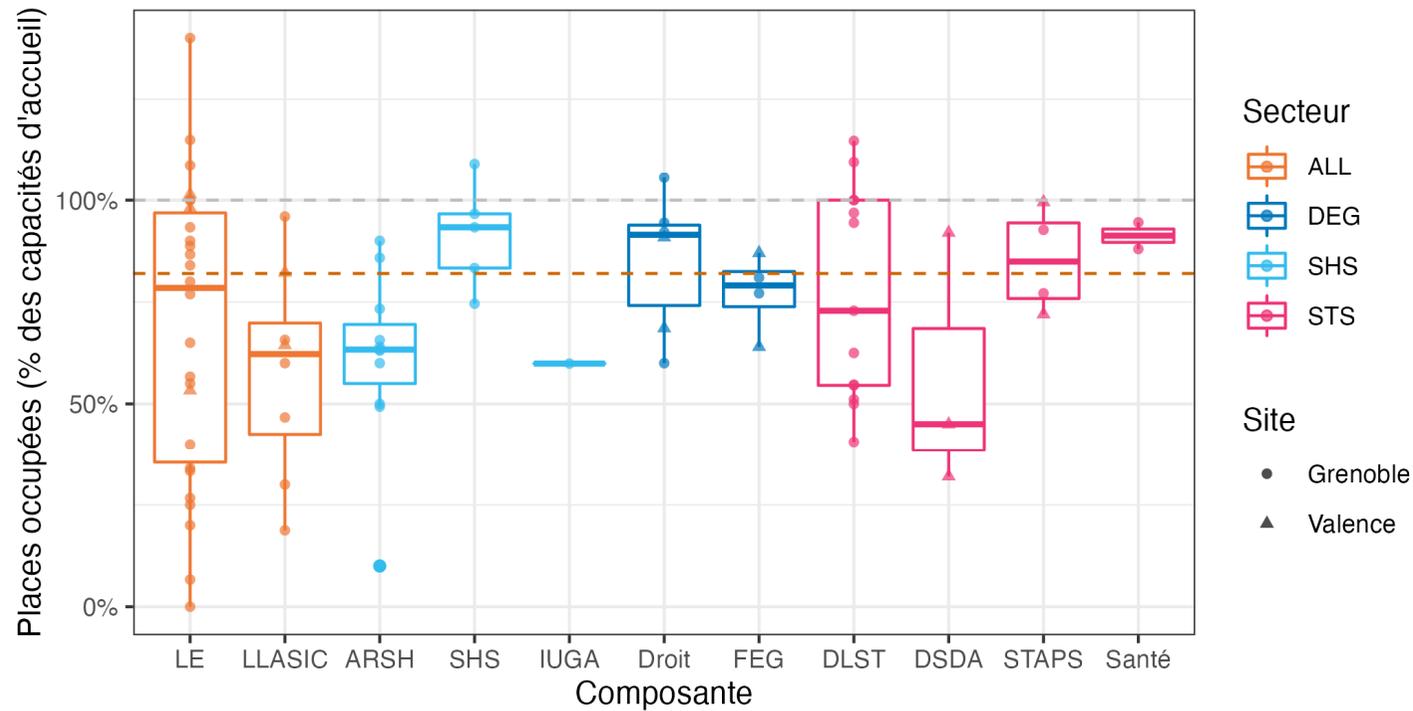
Evolution de l'offre

- N'ont pas ouvert : Langues et media- Franco-Allemand ; Double diplôme - Droit franco-allemand
- Nouvelle formation : DEUST Gestion des activités sportives et culturelles, parcours football, en alternance à Valence ; 25 places, 23 inscrits

	2021-22	2022-23
Nombre total d'inscrits en L1	9439	9147 (- 3%)
Nombre d'inscrits via Parcoursup	7510	6911 (-8%)
Taux d'occupation moyen	88%	82 % (-6%)

Disparités fortes par site, composante, secteur, discipline
 → Ajustement des capacités d'accueil ?

Inscriptions administratives en parcours de Licence par mention, via Parcoursup, hors redoublement et PEF, au 30/09/2022



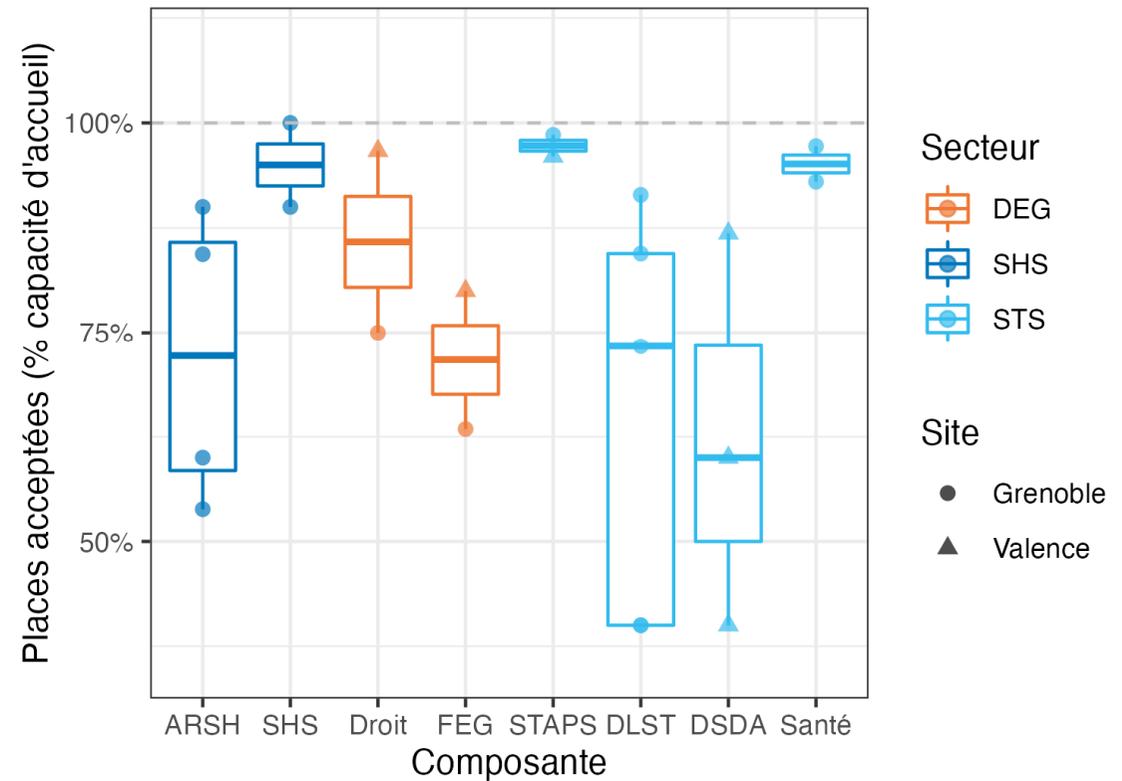
Accès santé

	LAS	PASS
Nombre de places	624	1300
Taux de pression	21	5
Nombre de proposition acceptées	532	1264
Taux d'occupation moyen	77%	97%

- Attractivité du PASS confirmée par rapport aux LAS
- Attractivité des LAS liée à celle de la L correspondante

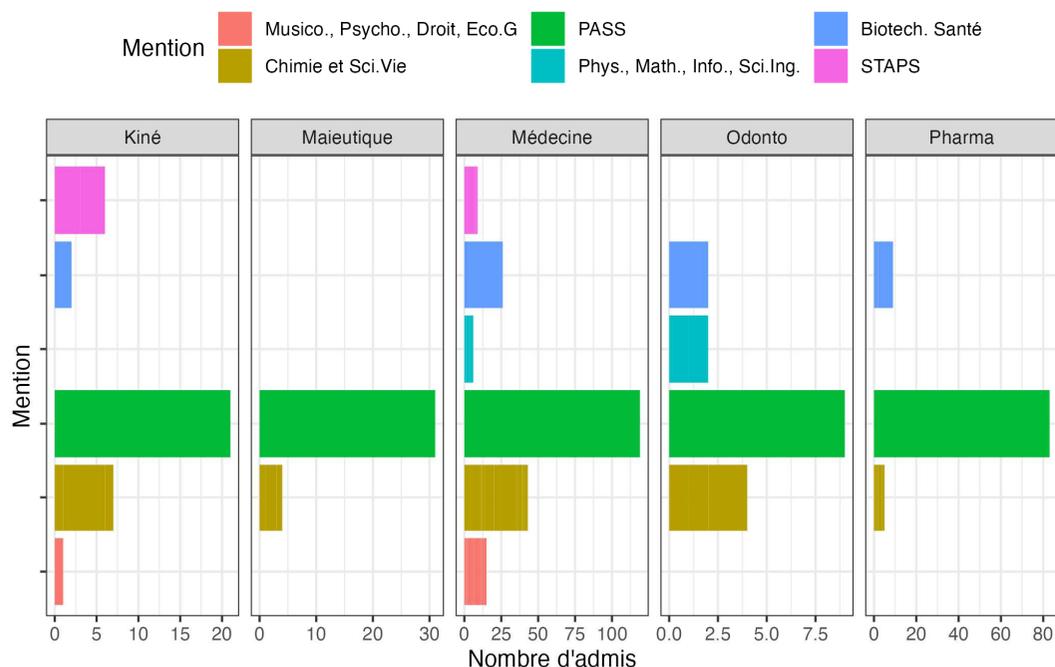
Remplissage des LAS et du PASS

d'après les propositions acceptées définitivement, au 30/09/2022



Admissions en parcours MMOP(K), concours 2022

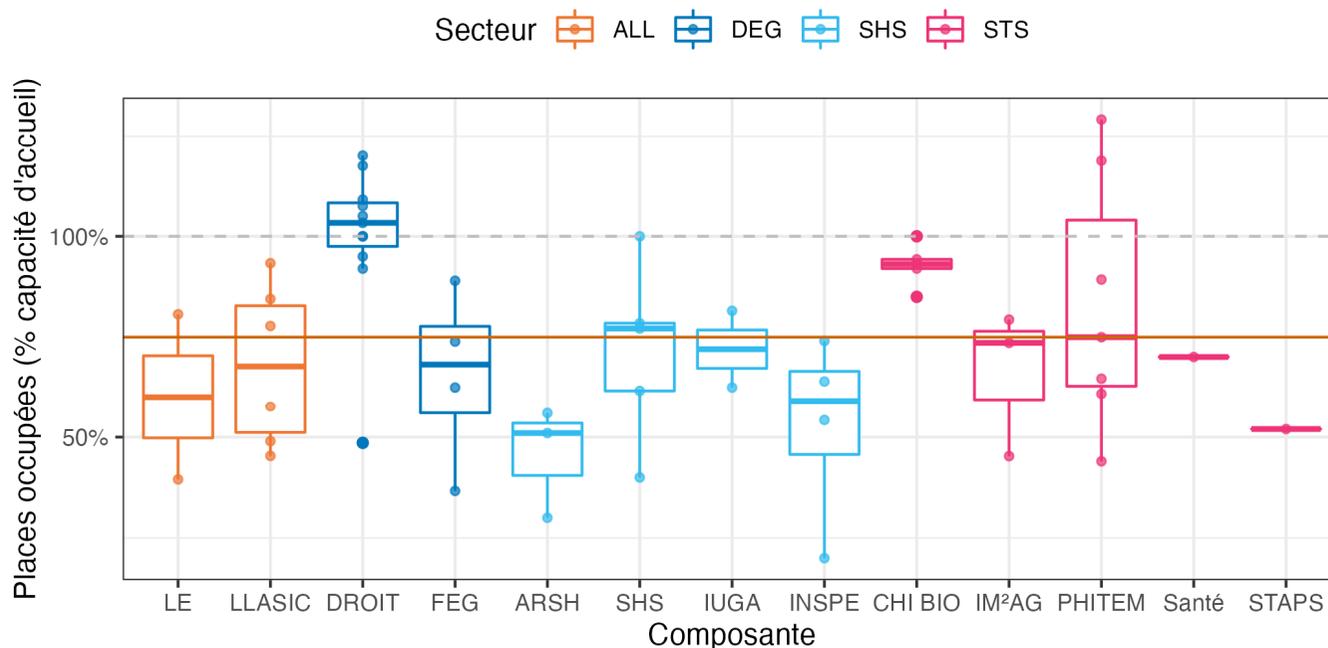
Disciplines d'origine des Admis en parcours de santé MMOPK
à l'issue du concours 2022



- Une large majorité des admis est issue des parcours LAS Biotech santé et Sciences de la Vie/ Biochimie
- Les LAS STAPS sont principalement admis en Kiné
- Quelques admis en sciences humaines /DEG
- Deux tiers des admis via LAS2 avaient validé antérieurement un PASS ou une PACES
- Difficultés à remplir les promos en Pharmaci ete maïeutique, par défaut de candidats en LAS

Bilan des admissions /Master

Inscriptions administratives en Master
par mention, hors EAD, au 30/09/2022



5 nouveaux parcours

- LEA, Pharmacie, Staps, Electronique, Psycho (dont 2 qui n'ouvrent pas)
- Plusieurs changements d'intitulés

Candidatures :

Taux de pression moyen UGA : **15**

Mais variable :

de 0 à plus de 100 candidats pour une place (Droit pénal)

Affectation :

4026 places proposées

7916 admis en liste principale

75 % des places sont pourvues (3014 IA)

Conclusions

- À moduler : IA retardées, démissions précoces
- Tendances nationales observables (Droit /Psycho/ Sci. du Vivant sont les mentions les plus sollicitées)
- Les mentions créées en 2022 doivent trouver leur public (information TMM)
- Certains parcours manquent de vivier (langues anciennes, allemand)

Bilan de la campagne saisines TMM 2022

Saisines adressées à l'UGA			Dont Saisines par des diplômés de l'UGA		
Nombre d'étudiants	Nombre de saisines	Saisine par étudiant	Nombre d'étudiants	Nombre de saisines	Saisine par étudiant
1087	1845	1,70	150	336	2,24

Date d'observation au 2 novembre 2022

Les domaines les plus représentés lors des saisines à l'UGA :

- Droit : 166
- Sciences de la vie : 58
- Psychologie : 30

Devenir des étudiants admis en 20-21 suite à un recours :

- 28 décisions favorables
 - 24 inscrits
 - 16 ont validé le M1 (**67%**), dont 5 en session 2
 - 2 défaillants
 - 6 ajournés
- Deux étudiants en situation de handicap (1 ADM, 1 AJ)

Nombre de décisions favorables	27
Nombre d'inscrits (dont situations de handicap)	20 (2)
Nombre de décisions défavorables	267
Nombre de décisions sans réponse	45

Taux de réussite moyen en M1
(= validation de l'année, hors MEEF et EAD) :

85 % (stable sur 4 ans)

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Commission pédagogique**

Jeudi 12 janvier 2023, 16h

Réflexions sur les usages du distanciel en pédagogie

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022**
→ présenté par David DECHENAUD
3. **Approbation des capacités d'accueil de Licence 1**
4. **Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
5. **Avis concernant les capacités d'accueil des DEUST**
6. **Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)**
7. **Approbation du règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère (FLE)**
8. **Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger à la Commission pédagogique**
9. **Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 15 septembre 2022 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
Voix favorables	22
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022**
3. **Approbation des capacités d'accueil de Licence 1**
→ présenté par David DECHENAUD
4. **Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
5. **Avis concernant les capacités d'accueil des DEUST**
6. **Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)**
7. **Approbation du règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère (FLE)**
8. **Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger à la Commission pédagogique**
9. **Questions diverses**

David DECHENAUD indique que selon le Code de l'Éducation, le Recteur de Région arrête les capacités d'accueil après dialogue avec chaque établissement.

Le Recteur de Région a demandé d'être informé des capacités d'accueil envisagées avant leur passage dans les instances de l'établissement. Seules celles concernant les masters ont fait l'objet d'une réponse de l'autorité académique. L'avis du Recteur de Région concernant les capacités d'accueil de Licence proposées n'est donc pas encore connu.

Beaucoup de composantes élémentaires ont proposé des baisses plus importantes que celles soumises au vote de la CFVU ce jour.

La Vice-présidence Formation a demandé aux composantes de ne proposer que des baisses permettant une mise en adéquation des capacités d'accueil et du nombre d'étudiants inscrits depuis plusieurs années.

Approbation des capacités d'accueil de Licence

Rappel des textes :

- Code de l'éducation, art. L. 612-3 : « *les capacités d'accueil des formations du premier cycle sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement* »
- Statuts UGA (EPE), art. 9 : « *la CFVU adopte les capacités d'accueil en 1^{ère} année de licence sur proposition des composantes* »

Octobre 2022 : Transmission des capacités d'accueil prévisionnelles au Recteur de Région Académique

Approbation des capacités d'accueil **globales** de licence

Pour la **première année**, le rectorat de région académique demande de voter des **capacités d'accueil globales**.

Il y a toujours eu une distinction entre la capacité d'accueil Parcoursup et la capacité d'accueil globale mais cette dernière n'était pas votée.

Les capacités d'accueil globales représentent l'ensemble des étudiants qu'une formation peut accueillir.

Sont compris dans les capacités d'accueil globales :

- Les candidats relevant de Parcoursup (votées par la CFVU)
- Les candidats relevant de la Demande d'Admission Préalable (DAP)
- Les redoublants

L'ensemble des capacités d'accueil globales pour l'UGA est de 10 404 places.

Approbation des capacités d'accueil Parcoursup de licence

Ces capacités définissent le nombre de places proposées à l'admission en L1 via Parcoursup

- **Diminution des capacités d'accueil :**

- Réajustement entre la capacité d'accueil globale et la capacité d'accueil Parcoursup :
 - Sociologie (- 20 places)
 - Fermeture de la L1 Droit Franco-Allemand (-10 places)
 - Droit Valence : contrainte immobilière (-20 places)

- Quelques évolutions au sein des portails liées à l'ajustement des capacités d'accueil entre les parcours classiques et les parcours santé (DLST, Droit)

Capacité d'accueil Parcoursup	2022-2023	2023-2024
	8530	8537

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil de Licence 1

Les capacités d'accueil de Licence 1 sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
Voix favorables	11
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil de Licence 1.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022**
3. **Approbation des capacités d'accueil de Licence 1**
4. **Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
→ présenté par David DECHENAUD
5. **Avis concernant les capacités d'accueil des DEUST**
6. **Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)**
7. **Approbation du règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère (FLE)**
8. **Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger à la Commission pédagogique**
9. **Questions diverses**

Approbation des capacités d'accueil des M1

Rappel des textes :

- Code de l'éducation, art. L. 612-6 : les établissements fixent « *des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat* ».
- Statuts UGA (EPE), art. 49 : « *la CFVU adopte les modalités d'admission et capacités d'accueil en master sur proposition des composantes* » hors CAPM.
- Ces données encadrent les recrutements et sont obligatoirement mises à disposition des candidats sur le site national « Trouver Mon Master » (TMM)

Textes en cours de publication suite à la création de la nouvelle plateforme de recrutement

Octobre 2022 : Transmission des capacités d'accueil prévisionnelles au Recteur de Région Académique

Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1

Pour mémoire :

- Les admissions en M1 se font à hauteur des capacités d'accueil votées en CFVU, opposables aux candidats
- Sur les 3 dernières années, les inscriptions en M1 étaient inférieures de 24% en moyenne par rapport aux capacités d'accueil votées en CFVU, soit 1000 places vacantes
- Constat d'une grande de disparité selon les formations

Pour l'année 2023/24 :

- La majorité des formations **ont reconduit leur capacité d'accueil à l'identique** de l'année précédente (baisse de 17 places sur l'ensemble des capacités d'accueil globale)

Suivi des inscriptions vs capacités d'accueil en M1

	Capacités d'accueil votées	Inscriptions	Places vacantes	
2020/21	4322	3468	-854	20 %
2021/22	4223	3321	- 902	21%
2022/23	4301	2997	-1304	30%
Moyenne	4282	3262	-1020	24%

Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1 - Evolutions

- **Liées à l'adaptation aux capacités d'encadrement et au volume de terrains de stage :**
 - *Phitem : Mention Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement – parcours Système Climatique : Atmosphère, Hydrosphère, Cryosphère (-2 places) – parcours Earth System Sciences (-2 places) – parcours Research Intensive Track in Geosciences (-2 places)*
- **Liées à l'adaptation aux capacités d'encadrement :**
 - *LE : Etudes anglophones (-15 places)*
- **Liées aux nombres de candidatures et d'inscriptions sur les dernières années :**
 - *Médecine : Méthodes et technologies pour la santé (+5 places), double cursus santé (+15 places), Kinésithérapie (+9 places)*
 - *Droit : Carrières Juridiques européennes (-5 places)*
 - *MEEF Premier degré : Professorat des écoles Valence (-30 places)*
- **Liées aux capacités immobilières :**
 - *Ingénierie nucléaire (+ 8 places)*

Stéphane JULIOT : Qui veille à l'adéquation des places en master avec les besoins du marché de demain ?

David DECHENAUD : Chaque composante, voire chaque équipe pédagogique. Je pense que toutes les composantes sont bien conscientes de cela. Certaines font le choix de maintenir des formations peu attractives ouvertes ; c'est le cas par exemple pour les disciplines rares maintenues même en l'absence de débouchés professionnels immédiats. L'université, si elle forme de futurs professionnels, assure aussi la transmission des savoirs et de la culture universitaire. Votre question soulève en fait celle du rééquilibrage des équipes pédagogiques : cesser de recruter des professeurs dans les spécialités à très faibles recrutements, et basculer ces postes dans d'autres spécialités. Néanmoins, il arrive que le professeur soit indispensable pour la recherche alors que le besoin en formation est bien moindre. Rééquilibrer les 1 300 places en master prendra des dizaines d'années, surtout si l'on ne baisse pas drastiquement les capacités. Un écart considérable entre la capacité d'accueil et le nombre d'inscrits devrait en effet questionner les équipes.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : La baisse de 5 places en Carrières juridiques européennes me pose problème. Je ne comprends pas le raisonnement qui consiste à considérer qu'une baisse d'intérêt des étudiants pour une formation durant quelques années doit impliquer la réduction du nombre de places, ce dernier étant par ailleurs ajusté en fonction du marché. Ce n'est pas en réduisant le nombre de places que l'on va renforcer l'intérêt des étudiants. La fermeture de ces places n'a pas de conséquences bénéfiques pour les formations en tension (telles que Droit pénal : plus de 2 300 candidatures pour 20 places). D'une manière général, je ne voterai pas en faveur des baisses.

David DECHENAUD : Le retrait de 5 places en Carrières juridiques

européennes, qu'il soit appliqué ou non, n'entraînera pas une augmentation du nombre d'inscrits. Il revient à la composante de travailler sur le manque d'attractivité de ce master. On ne peut pas reporter les places fermées dans une autre formation, en raison de la spécialité du professeur.

Florence COURTOIS : J'ai essayé de savoir s'il existait une corrélation entre le nombre de places et le taux de remplissage. En Droit, le nombre considérable de candidats conduit à la saturation. Plus généralement, j'ai observé qu'il n'y avait pas de corrélation : des formations peuvent proposer beaucoup de places et être sélectives, et d'autres proposer beaucoup de places sans être sélectives. Une capacité d'accueil importante n'améliore donc pas l'attractivité d'une formation.

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil de Master 1

Les capacités d'accueil de Master 1 sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
Voix favorables	10
Voix défavorables	12
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désapprouve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil de Master 1.

Au regard du résultat du vote, David DECHENAUD invite les membres de la CFVU à indiquer la manière dont ils souhaitent procéder : voter séparément chaque capacité d'accueil, voter à nouveau globalement les capacités d'accueil sans inclure les propositions de diminution, ou reporter le vote à la prochaine séance.

Emma VASSAL : Nous n'approuverons pas les baisses en master.

David DECHENAUD : Aucune baisse, ou seulement certaines ?

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Aucune.

David DECHENAUD : Si nous ne pouvons pas envisager de réajuster des baisses considérées problématiques, nous pouvons annuler toutes les baisses. Néanmoins, cela me paraît assez dogmatique au regard de certaines situations ; par exemple, le master MEEF Premier degré compte actuellement une vingtaine d'inscrits pour 130 places. J'attire votre attention sur le fait que notre université continuera d'apparaître sur TMM comme étant peu attractive. En tant que vice-président, il me semble inquiétant de ne jamais s'engager dans une perspective de rééquilibrage des places vacantes ; si nous n'autorisons pas les composantes à baisser le nombre de places des formations en proposant largement trop, ces dernières n'en ajouteront jamais ailleurs ; si l'on conditionne la suppression de places à l'ouverture d'autres places, la situation serait déjà moins figée.

Emma VASSAL : Ce qui nous pose problème, c'est qu'il n'y a pas de rééquilibrage. Par exemple, plusieurs suppressions de places sont proposées pour PhITEM alors qu'il s'agit d'une composante avec beaucoup de masters en tension – notamment Génie civil.

David DECHENAUD : Seuls un ou deux masters de PhITEM sont en tension.

Florence COURTOIS : PhITEM n'est pas en tension cette année.

Emma VASSAL : Tous les étudiants qui nous sollicitent pour des difficultés d'admission en master souhaitent s'inscrire à PhITEM.

Florence COURTOIS : Les capacités d'accueil en baisse sont celles de Sciences de la Terre, actuellement remplies à 30 %. Nous sommes de loin la meilleure université française en Sciences de la Terre, et il est très regrettable de ne pas réussir à attirer davantage d'étudiants.

David DECHENAUD : L'échelle de la composante n'est pas toujours adaptée pour observer les capacités d'accueil. Certains masters de PhITEM sont vides.

Emma VASSAL : Si certains masters sont vides, il faut mettre les places ailleurs.

Florence COURTOIS : On ne peut pas demander à un professeur d'enseigner une autre discipline que la sienne.

Emma VASSAL : Alors il faut embaucher des professeurs dans les disciplines pour lesquelles il y a un besoin.

David DECHENAUD : Nous n'avons malheureusement pas la possibilité de créer des postes, le rééquilibrage ne peut donc avoir lieu qu'à l'occasion d'un départ à la retraite. Je vous propose de soumettre au vote les capacités d'accueil de master sans prendre en compte les demandes de baisse. Si le résultat du vote est susceptible d'être favorable avec un redéploiement des places supprimées dans d'autres formations, nous pourrions suggérer aux composantes concernées de nous adresser une

nouvelle proposition et de venir la défendre lors de la prochaine séance (les délais semblent toutefois difficiles à tenir).

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Notre vote pourrait éventuellement changer si les places sont réorientées ; cette démarche pourrait donc être intéressante si les composantes sont volontaires.

Virginie ZAMPA : En tant que directrice adjointe de composante, je souhaite dire que ce type de redéploiement n'est pas gérable. Certains de nos masters sont loin d'être pleins. La suppression de places n'impacte pas les services des collègues. En revanche, la redistribution des places supprimées vers les masters en tension aurait de grandes conséquences, notamment le dédoublement de groupes en raison des capacités d'accueil des salles informatiques, déséquilibrant totalement le budget de l'UFR. J'aimerais pouvoir compléter les masters en tension, mais le manque d'enseignants et de moyens ne le permet pas. Par ailleurs, je ne peux pas demander à mes collègues de doubler chaque année leur service d'enseignement au détriment de la recherche. Je ne pense pas qu'un directeur de composante pourrait être intéressé par un redéploiement, si ce n'est pour reporter des places vers un autre master qui n'est pas en tension, qui fermera dans quelques années et dont l'affichage ne comporte donc pas d'enjeu particulier.

David DECHENAUD : Ces redéploiements sont réalisables à très longs termes, et lors des campagnes d'emplois. Par ailleurs, l'ouverture de places a finalement peu d'importance si la commission de sélection continue d'accepter le même nombre de candidats. Je proposerai tout de même aux composantes de formuler si elles le souhaitent une proposition de redéploiement. Je leur indiquerai également que les demandes de baisse qui seront faites l'année prochaine devront donner lieu à un redéploiement. Je pense néanmoins que les composantes laisseront les places vacantes.

Florence COURTOIS : Les capacités d'accueil votées sont les capacités minimales : une composante peut accepter davantage d'étudiants (comme c'est le cas en Droit par exemple).

Jean BRETON : Le décalage qui sera affiché sur la nouvelle plateforme met en jeu non seulement la réputation de l'UGA, mais aussi celle du master et par conséquent celle des étudiants qui suivent ces formations.

David DECHENAUD : Tout à fait.

Florence COURTOIS : Avec évidemment des conséquences sur l'insertion professionnelle de ces étudiants.

Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1 – Evolutions

Nouvelle proposition de vote avec annulation des diminutions

- **Liées à l'adaptation aux capacités d'encadrement et au volume de terrains de stage :**

- *Phitem : Mention Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement – parcours Système Climatique : Atmosphère, Hydrosphère, Cryosphère (-2 places) – parcours Earth System Sciences (-2 places) – parcours Research Intensive Track in Geosciences (-2 places)*

- **Liées à l'adaptation aux capacités d'encadrement :**

- *LE : Etudes anglophones (-15 places)*

- **Liées aux nombres de candidatures et d'inscriptions sur les dernières années :**

- *Médecine : Méthodes et technologies pour la santé (+5 places), double cursus santé (+15 places), Kinésithérapie (+9 places)*
- *Droit : Carrières Juridiques européennes (-5 places)*
- *MEEF Premier degré : Professorat des écoles Valence (-30 places)*

- **Liées aux capacités immobilières :**

- *Ingénierie nucléaire (+ 8 places)*

SHS : Neuropsychologie et neurosciences cliniques (-2 places)

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil de Master 1

Il est décidé de procéder à un nouveau vote des capacités d'accueil de master pour l'année 2023/2024 en :

- Conservant les propositions d'augmentation
- Conservant les propositions de reconduction
- Annulant les propositions de diminution, reconduisant ainsi les capacités d'accueil de 2022/2023 des formations concernées.

Les capacités d'accueil de Master 1, propositions de diminution annulées, sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
Voix favorables	20
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil de Master 1 – propositions de diminution annulées.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022**
3. **Approbation des capacités d'accueil de Licence 1**
4. **Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
5. **Avis concernant les capacités d'accueil des DEUST**
→ présenté par David DECHENAUD
6. **Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)**
7. **Approbation du règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère (FLE)**
8. **Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger à la Commission pédagogique**
9. **Questions diverses**

Capacités d'accueil des DEUST

Pour avis

Rappel des textes :

- Code de l'éducation, art. L. 612-3 : « *les capacités d'accueil des formations du premier cycle sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement* »
- Approbation du Conseil d'Administration

Octobre 2022 : Transmission des capacités d'accueil prévisionnelles au Recteur de Région Académique

Capacités d'accueil **Parcoursup** des DEUST

Pour avis

- **Création du DEUST Préparateur en Pharmacie : + 235 places**
- **Évolution du DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles parcours football : + 1 place**

- Délibérations -

Avis concernant les capacités d'accueil des DEUST

Les capacités d'accueil des DEUST sont soumises à l'avis de la CFVU.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, concernant les capacités d'accueil des DEUST.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022**
3. **Approbation des capacités d'accueil de Licence 1**
4. **Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
5. **Avis concernant les capacités d'accueil des DEUST**
6. **Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)**
→ présenté par José LABARERE
7. **Approbation du règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère (FLE)**
8. **Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger à la Commission pédagogique**
9. **Questions diverses**

Capacités d'accueil du PASS

Pour avis

Rappel des textes :

- Code de l'éducation, art. L. 612-3 : « *les capacités d'accueil des formations du premier cycle sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement* »
- Approbation du Conseil d'Administration

Octobre 2022 : Transmission des capacités d'accueil prévisionnelles au Recteur de Région Académique

Capacités d'accueil **Parcoursup** des PASS

Pour avis

- Les capacités d'accueil en PASS ne sont pas modifiées.

Capacités d'accueil du Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) 2023-2024

	Capacité d'accueil Parcoursup	Inscriptions administratives Parcoursup	Capacité d'accueil Parcoursup	Inscriptions administratives Parcoursup	Capacité d'accueil globale (Parcoursup + DAP + redoublants)	Capacité d'accueil Parcoursup	Evolutions capacités d'accueil Parcoursup	Argumentaire quand modifications
	2021 - 2022	2021 - 2022	2022 - 2023	2022 - 2023	2023 - 2024	2023 - 2024	2022-2023 /2023-2024	2023 - 2024
TOTAL PASS	1500	1414	1300	1141	1350	1300	0	
PASS OPTION SCIENCES	1015	1414	850	1141	900	850	0	
PASS OPTION SCIENCES DE LA SANTE	270		270		270	270	0	
PASS OPTION STAPS	60		60		60	60	0	
PASS OPTION DROIT	60		60		60	60	0	
PASS OPTION ECONOMIE GESTION	60		60		60	60	0	
PASS OPTION PSYCHOLOGIE	35	0	0	0	0	0	0	l'option psychologie n'est plus proposée

Répartition des places en 2e année du 1er cycle des études de MMOP

	PASS	LAS 1	LAS 2/LAS 3	Formation Paramédicale CHUGA	Admission directe "passerelle"	Capacité d'accueil TOTALE
Filière MEDECINE	108	30	70	5	12	225
Filière MAIEUTIQUE	18	6	10	2	2	38
Filière ODONTOLOGIE	8	3	6			17
Filière PHARMACIE	54	15	35		6	110
Total MMOP	188	54	121	7	20	390

- Délibérations -

Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)

Les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) sont soumises à l'avis de la CFVU.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
Voix favorables	20
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022**
3. **Approbation des capacités d'accueil de Licence 1**
4. **Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
5. **Avis concernant les capacités d'accueil des DEUST**
6. **Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)**
7. **Approbation du règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère (FLE)**
→ présenté par David DECHENAUD
8. **Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger à la Commission pédagogique**
9. **Questions diverses**

RDE UE FLE soumis au vote

CUEF :

- Création du RDE UE FLE porté par le CUEF pour les enseignements de FLE aux étudiants non francophones et intégrés dans les maquettes de formation
- Le RDE formalise les règles et MCCC du CUEF pour cette UE

- Délibérations -

Approbation du règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère (FLE)

Le règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère (FLE) est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
Voix favorables	20
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022**
3. **Approbation des capacités d'accueil de Licence 1**
4. **Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
5. **Avis concernant les capacités d'accueil des DEUST**
6. **Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)**
7. **Approbation du règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère (FLE)**
8. **Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger à la Commission pédagogique**
→ présenté par David DECHENAUD
9. **Questions diverses**

Désignation d'un-e enseignant-chercheur de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique

	Enseignants-chercheurs désignés le 30/01/20	Candidats
8 enseignants-chercheurs de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires, et, dans la mesure du possible, de composantes académiques différentes	Fabienne HANS <i>(EPUI – Sciences et technologies – CSPM FDS – Chimie-Bio)</i>	
	Jean BRETON <i>(EPUI – Disciplines de santé – CSPM H3S – Pharmacie)</i>	
	Laurence VIANES <i>(EPUI – Lettres et sciences humaines et sociales – CSPM H3S – LLASIC)</i>	
	Nicolas TERZI N'est plus personnel UGA <i>(EPUI – Disciplines de santé – CSPM H3S – Médecine)</i>	Aucun candidat
	Virginie ZAMPA <i>(CGT-FSU – Sciences et technologies – CSPM H3S – LLASIC)</i>	
	Sylvie MARTIN-MERCIER <i>(SGEN-CFDT UNSA – Lettres et sciences humaines et sociales – CSPM H3S – LE)</i>	
	Gwenaël DELAVAL <i>(CGT-FSU – Sciences et technologies – CSPM FDS – IM²AG)</i>	
	Fanny COULOMB <i>(EPUI – Disciplines juridiques, économiques et de gestion – CAPM Sciences po)</i>	

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 15 septembre 2022**
- 3. Approbation des capacités d'accueil de Licence 1**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil des DEUST**
- 6. Avis concernant les capacités d'accueil du PASS et la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)**
- 7. Approbation du règlement des études de l'UE Français Langue Étrangère (FLE)**
- 8. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger à la Commission pédagogique**
- 9. Questions diverses**

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Je souhaite faire part de plusieurs points abordés en Conseil d'UFR.

La Faculté de Droit a signalé à plusieurs reprises la nécessité que l'UGA prévoie une offre de restauration pour les examens se déroulant à Alpexpo, a minima en demandant au CROUS de dépêcher un camion pendant cette période. En effet, plus de 1 500 étudiants seront sur les lieux et Grand'Place risque de ne pas pouvoir absorber la demande de restauration. Une information de l'UGA serait certainement utile car des étudiants de plusieurs composantes sont concernés.

Par ailleurs, je souhaite alerter la commission au sujet du manque de transparence concernant les plannings du second semestre ; le conseil d'UFR n'a pas été en capacité de nous les transmettre car d'autres composantes n'ont pas encore communiqué les disponibilités des amphithéâtres. Nous sommes fin novembre et le second semestre commence mi-janvier. Je trouve cela alarmant et espère que l'UGA pourra intervenir auprès des composantes concernées pour que la Faculté de Droit et la Faculté d'Économie puissent planifier les enseignements. Les étudiants sont suffisamment stressés en raison du taux de distanciel qu'ils subissent.

David DECHENAUD : Le taux de distanciel est variable d'une composante à une autre : SHS et FEG n'ont pas de distanciel, et 90 % des enseignements de Droit ont lieu en présentiel. Je n'affirme pas que cela est suffisant, mais tiens à relativiser votre propos.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Le taux de distanciel n'est pas le même selon les promotions.

David DECHENAUD : J'évoque les données globales. Grâce à l'investissement des équipes, la fermeture de 12 amphithéâtres n'a pas entraîné davantage de recours au distanciel. Le planning des travaux est respecté. Je pense qu'il n'aurait pas été possible de faire mieux. Par

ailleurs, les plannings du second semestre ne seront jamais finalisés début novembre, même dans un contexte ordinaire, car l'ensemble des composantes doivent avoir formulé leurs demandes pour les amphithéâtres partagés avant le travail de priorisation et d'attribution. Cette année, ce travail est encore plus compliqué en raison du manque de surfaces disponibles. Il est cependant en cours de finalisation. Certaines composantes ont fait beaucoup d'efforts pour accueillir les étudiants pendant les travaux ; elles ont conscience de l'importance de transmettre les plannings le plus tôt possible.

Quant aux examens à Alpexpo, nous vérifierons auprès de la directrice du CROUS que le besoin de restauration leur a bien été transmis.

La séance est levée à 17h50.

Annexes

- 1 – Relevé de décisions du 15 septembre 2022
- 2 – Capacités d'accueil de Licence 1
- 3a – Version initiale annotée des capacités d'accueil de Master 1
- 3b – Capacités d'accueil de Master 1 approuvées par la CFVU
- 4 – Capacités d'accueil des DEUST
- 5 – Capacités d'accueil du PASS et répartition des places en 2^e année du 1^{er} cycle de MMOP
- 6 – Règlement des études de l'UE FLE